

Un mouvement
pour mon enfant !



L'organibook

*Tout ce qu'il faut savoir pour bien préparer,
organiser et financer ton évènement!*



Le mot de l'Échevine

La période de pandémie que nous venons de traverser n'a pas épargné notre belle jeunesse. Confinement, restrictions, interdiction de rassemblements, cours en visioconférence, etc... les ont plongés dans une réalité bien compliquée à vivre et surtout à supporter... Cependant, vous avez fait preuve de beaucoup de créativité pour rester en contact permanent avec vos affiliés, vos jeunes... Vous avez organisé vos camps dans des conditions sanitaires fort strictes et contraignantes. Je tiens tout particulièrement à vous féliciter pour votre sérieux dans cette organisation et votre courage pour maintenir ces activités malgré l'ampleur des exigences de notre gouvernement.



Fort heureusement, avec la campagne de vaccination, les activités peuvent enfin reprendre et permettre aux jeunes de se retrouver et de revivre ensemble des expériences diverses et bien nécessaires au bon développement des générations suivantes. C'est avec un plaisir bien réel que je vous retrouve sur le terrain.

J'espère de tout coeur que cette pandémie est enfin derrière nous et que nous pourrons rapidement reprendre un cours de vie normal...

Au plaisir de vous revoir très prochainement.

Kathy VALCKE



Formalités à accomplir pour manifestations diverses

Il n'est pas toujours évident d'être au clair sur les démarches à réaliser lorsque l'on souhaite organiser une manifestation.

Qui contacter ? Combien de temps faut-il pour respecter les délais ? Que doit-on demander et à quel service ? Comment promouvoir la sécurité des jeunes et être bien assuré ?

Voilà des questions intéressantes et pour lesquelles vous trouverez déjà les clés essentielles pour avancer.

ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT ACCESSIBLE AU PUBLIC EN INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR SUR LE DOMAINE PUBLIC OU PRIVÉ

Cette procédure est en cours de révision. N'hésitez pas à contacter le service planU (planu@mouscron.be - 056 860 242) avant d'introduire votre demande!

■ COMMENT S'Y PRENDRE ?

1. Compléter le formulaire

« Demande d'autorisation/déclaration d'organiser une festivité »

Disponible:

- Sur le web : <https://www.mouscron.be/fr/ma-ville/administration/pcui>
- Par mail : planu@mouscron.be
- Par courrier : Centre Administratif de Mouscron,
Service Planification d'Urgence (PlanU)
Rue de Courtrai, 63 à 7700 Mouscron

2. Le renvoyer complété au plus tard 30 jours avant le début de la festivité

- **Votre demande comprend une interdiction de stationner ou une interdiction de circuler:**
Service Gestion des Voiries (GDV)
Centre Administratif Mouscron - Service Gestionnaire de voirie (4^{ème} étage)
Rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron
056 860 271 - gdv@mouscron.be
- **Votre demande ne comprend pas d'interdiction de stationner ou une interdiction de circuler:**
Centre Administratif Mouscron - Service PlanU (2^{ème} étage)
Rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron
056 860 242 - planu@mouscron.be

■ PRÉCISION CONCERNANT LE DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRES AVEC VENTE D'ALCOOL (Y COMPRIS LA BIÈRE)

Cette notion est maintenant d'office incluse dans votre demande d'autorisation/notification d'une manifestation publique.

L'autorisation vous sera remise par la police administrative après avoir constaté :

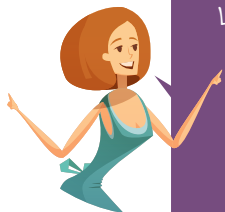
- Que la manifestation est dûment autorisée par le Collège communal.
- Qu'une assurance en responsabilité civile couvre la manifestation.

Police Locale de Mouscron : Rue Henri Debavay 25 - 7700 Mouscron

Tél. : 056 863 000 - ZP.Mouscron@police.belgium.eu

Pour vous aider à organiser la festivité en toute sécurité, n'hésitez pas à consulter sur notre site « Le memento dédié aux organisateurs » via le lien suivant :

<https://www.mouscron.be/fr/ma-ville/administration/pcui/pdf/memento-festivites.pdf>



Les débits de boissons seront tenus par des personnes sobres et majeures.

On ne servira pas d'alcool à des jeunes de moins de 16 ans ou à des personnes manifestement en état d'ébriété.

Les boissons servies à l'extérieur ou sous chapiteau, tente ou tonnelle seront servies dans des gobelets incassables.

Une affiche relative à l'arrêté-loi sur la répression de l'ivresse sur la voie publique sera apposée sur le débit de boissons.

A SAVOIR ÉGALEMENT

■ HURLUSBUS: LE PLAN « ZÉRO EMBROUILLE »

Vous organisez une soirée à Mouscron et vous désirez mettre sur pied un système de navettes pour les jeunes ? Depuis août 2007, le Service Jeunesse met son véhicule et son personnel à disposition lors de manifestations organisées par des associations et des mouvements de jeunesse.

De nombreux jeunes, âgés de moins de 26 ans, profitent de ce moyen sécurisant pour rentrer à bon port en toute sécurité pour 1 euro (valable pour un transport vers un domicile sur l'entité mouscronnoise).

Nous vous demandons d'introduire votre demande dès que possible et au minimum 1 mois à l'avance.

Contact : Service Jeunesse - Julie BAELEN

Rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron

056 860 334 - julie.baelen@mouscron.be ou jeunesse@mouscron.be

Nous attirons votre attention sur le fait que cette demande peut être refusée si le Service Jeunesse ne possède pas les moyens humains de répondre à la demande ou si l'événement ne cadre pas avec l'objectif de l'Hurlusbus.

Si votre demande est acceptée, vous pourrez promouvoir notre présence dans votre campagne de communication (affiches, réseaux sociaux,...) via notre logo Hurlusbus disponible sur simple demande.



■ **UNISONO - Plateforme unique créée par le regroupement de la SABAM, de PlayRight et de SIMIM.**

Si vous organisez un événement, et que vous utilisez le répertoire d'UNISONO, vous devez demander une autorisation d'UNISONO dès que possible et au minimum 5 jours ouvrables avant l'événement.

La mission d'UNISONO est de garantir une rémunération correcte à l'ensemble des ayant droit en offrant un service de qualité et efficace.

Pour introduire une demande, il vous suffit de vous rendre sur le site www.unisono.be et de vous diriger sur l'onglet « Faites une déclaration ».

Contact : UNISONO

Rue d'Arlon 75-77 - 1040 Bruxelles

www.unisono.be - music@unisono.be

■ ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Si vous organisez un événement, vous devez **contracter une assurance Responsabilité Civile** auprès de votre assureur.

Vous devez également contacter au préalable (15 jours avant l'événement) votre fédération.

De quoi s'agit-il? : Le but de la responsabilité civile est d'indemniser un dommage. L'assurance en responsabilité civile couvre la réparation des dégâts matériels ou corporels causés à des « tiers » alors qu'un des membres assurés aurait commis une faute.

Qu'est-ce qu'un tiers? :

- Les membres de l'association sont tiers entre eux.
- Une personne extérieure à l'association.

« **L'individuelle accident** » : Lorsque la responsabilité civile n'est pas en cause, cette assurance couvre les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation pour tous les accidents survenus aux membres assurés lors des activités et sur le chemin aller et retour entre ton domicile et le local.

■ PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS PUBLIQUES (HURLUS, MARCHÉ DE NOËL,...)

Le Syndicat d'initiative organise une série de manifestations dans lesquelles vos mouvements peuvent solliciter une participation.

Cela pourrait, par exemple, vous permettre d'occuper un stand, de donner une visibilité à votre mouvement, de recueillir des fonds,...

Afin d'être informés en détails sur les possibilités qui peuvent s'ouvrir à vous ou pourquoi pas leur proposer des collaborations, contactez-les sans plus attendre.

Contact : Syndicat d'initiative
Place Gérard Kasiers, 15 - 7700 Mouscron
Tél. : 056 860 370 - Fax : 056 860 371
s.initiative@mouscron.be



Promouvoir l'événement

COLLAGE SUR LES PANNEAUX EN VILLE

Le collage sur panneaux est destiné principalement aux manifestations culturelles et associatives. Introduire une demande auprès du Centre Culturel en les contactant par téléphone au 056 860 165 ou par mail à l'adresse alexandra.courtens@mouscron.be

LA PAGE FACEBOOK DU C.O.J.M.

Le C.O.J.M. : Conseil des Organisations de Jeunesse de Mouscron a été créé pour pouvoir communiquer entre les membres.

Il est donc privé. Il est géré bénévolement par Bjorn DECLERCO et Amélie ADAM.

Si vous êtes membres d'une organisation de jeunesse et que vous souhaitez adhérer à ce groupe, merci de préciser dans votre demande de quel mouvement vous faites partie. Cela permettra de vous laisser y entrer. Bjorn et Amélie ne connaissent pas tout le monde...



*The Hurlues
Berlues*

*The Hurlues
Berlues*

Location de matériel

Certaines périodes étant très prisées, merci de réserver votre matériel le plus tôt possible et de nous indiquer dans votre demande, l'adresse de facturation à mentionner.

Le matériel loué est soumis à des conditions d'utilisation. Si du matériel n'est pas restitué ou est endommagé, cela engendrera malheureusement des frais.

Pour toute réservation, merci de contacter au préalable le Service Jeunesse :
056 860 309 - jeunesse@moucron.be



Si le matériel demandé en location concerne la sécurité de l'événement, celui-ci est alors gratuit!

DÉPÔT COMMUNAL ET FESTIVITÉS - ADMINISTRATION COMMUNALE

Matériel disponible et tarif (à titre indicatif, TVA comprise et soumis à l'indexation).

OBJET	FRAIS	Montant ASBL/Associatif
Amplification	Location	20,25 euros
Câble électrique	Location	12,28 euros
Chaise	Location	0,15 euros
Chaise	Transport (à l'unité)	0,05 euros
Chalet	Location & Montage	62,10 euros
Coffret électrique	Location	12,28 euros
Cône	Location	0,15 euros
Drapeau (petit ou grand)	Location	0,43 euros
Eclairage de secours	Location	1,63 euros
Gradin	Location au mètre	0,80 euros
Guirlande	Location par 10 mètres	0,80 euros
Haut-parleur	Location à partir du 9 ^{ème}	8,18 euros
Câble pour haut-parleur	Location au mètre	0,08 euros

Jardinière	Location	0,80 euros
Mât	Location	0,33 euros
Nadar	Location au mètre	0,03 euros
Pétanque	1 terrain	1,63 euros
Phare	Location	0,90 euros
Podium alu 2m ²	Location	1,63 euros
Podium mobile 6,25 X 4,3m	Location	49,00 euros
Podium mobile 8 X 6m	Location	161,75 euros
Rallonge	Location	0,50 euros
Rouleau de bande balisée	Vente	7,35 euros
Sapin	Location	0,80 euros
Palmier	Location	0,80 euros
Table	Location	0,98 euros
Table	Transport (à l'unité)	0,43 euros
Tapis	Location au m ²	0,50 euros
Tente*	Montage	32,73 euros
Tente*	Transport (à l'unité)	5,43 euros

* Les tentes sont disponibles de mars à mi-juin et de mi-août à mi-novembre.

Transport	Forfait	6,55 euros
Transport extérieur	Forfait au KM	0,67 euros
Tréteau	Location	0,23 euros
Triplette	Location	0,33 euros
Vasque fleurie	Location	1,95 euros
Tonnelle	Location	8,18 euros
Conteneurs	Location (par jour)	0,25 euros
Compteur FORAIN 32A - MONO		
1 semaine	Location	46,78 euros
2 semaines	Location	62,53 euros
4 semaines	Location	85,98 euros
Compteur FORAIN 50A - TRI		
1 semaine	Location	78,18 euros
2 semaines	Location	125,08 euros
4 semaines	Location	218,88 euros

Jeu éducatif ou animation :

- Possibilité de prêt de jeux éducatifs sur les thématiques de l'environnement
- Animations possibles par groupe de 15 (demande 3 mois à l'avance) sur site, à la Fontaine Bleue, au Pont Blanc, au Parc, etc...
- Co-création d'animations environnementales

Prêt de matériel Zéro déchet :

- Gobelets en plastique réutilisables - 1 euro/gobelet non retourné (1.400 disponibles)
- Carafes en plastique réutilisables - 2 euros par carafe non retournée (50 disponibles)
- Jetons pour éviter les tickets (blanc, rose, jaune) (2.000 disponibles par couleur)
- Flèches réutilisables: petites (250 disponibles), grandes (30 disponibles)
- Outils de communication festivités Zéro déchet (3 bâches max. par thématique)
- Toilettes sèches (max. 7) - caution de 200 euros par toilette
- Nappes

Informations : **Christophe DENEVE** (responsable de service) - 056 860 151
David LEROY - 056 860 154
cel.env@mouscron.be

Réservations : <https://cutt.ly/CIayR7C>

Faites votre demande le plus rapidement possible (particulièrement pour les toilettes sèches)!

Malles de matériel de l'« A.T.L. » (liste non exhaustive) :

- Malles « Musique », « Jeux de société », « 5 sens », « Lecture »
- Malles « Psychomotricité », « Cirque », « Sport », « Gymkhana »
- Malle « P'tits loups » : puzzles, 1^{ers} jeux de société, perles, memory, boutons à lacer, livres (2,5 - 4,5 ans)
- Malle « Code de la Route »
- Malle Multimédia (lecteur DVD blue-ray, Ordinateur portable, Vidéoprojecteur + écran)

Ces malles sont prêtées uniquement :

- Aux professionnels qui accueillent les enfants de 2,5 à 12 ans dans le cadre de l'accueil extrascolaire organisé à Mouscron.
- Aux membres de la C.C.A. qui organisent des activités ou évènements à Mouscron dans le cadre de l'accueil temps libre.
- Aux stagiaires qui effectuent un stage dans une association citée ci-dessus pour autant que ce soit l'association qui demande la location.

Lors de chaque prêt, une caution de 100 euros sera demandée, en liquide au Service Famille.

Une participation financière de 5 euros par malle et par semaine sera demandée.

- En cas de non-retour de la malle à la date prévue ou de non-respect des réservations, **un montant de 5 euros par jour de retard sera retiré de la caution.**
- Un montant de 5 euros par pièce perdue ou matériel détérioré sera demandé, si le jeu prêté n'est plus utilisable, **le montant nécessaire à l'achat d'un nouveau jeu sera facturé.**

Deux châteaux gonflables:

- Petit château (enfants jusque 6 ans) : 60 euros/week-end
75 euros/semaine
40 euros/mercredi après-midi
- Grand château : 80 euros/week-end
100 euros/semaine
60 euros/mercredi après-midi

Le château peut être loué au maximum 1 x/mois par les opérateurs.

Les châteaux seront retirés à la Festarade et rendus à la Festarade.

Le service A.T.L. ne les livre pas.

Informations et Réservations : 056 860 473



Afin d'éviter les pertes ou dégradations,
nous insistons sur le fait que le matériel doit toujours être utilisé
par un adulte qui encadre un groupe d'enfants.

BIBLIOTHÈQUE - ADMINISTRATION COMMUNALE

Nous proposons une collection à caractère encyclopédique, de livres de fiction et documentaires pour bébés, enfants, adultes, livres et outils spéciaux pour personnes en situation de handicap visuel. Des jeux, des méthodes d'apprentissage de langues, des livres audio, instruments de musique, des revues sur divers sujets, des liseuses, des espaces de travail.

Sur demande et en co-construction : ateliers numériques, séances jeux vidéo, présentation des collections adaptées à une demande spécifique. A votre écoute pour toute demande.

Catalogue complet sur www.bibliotheque-mouscron.be

Inscription : 3 euros. (Les prêts à des fins privées ne sont pas consentis à ce tarif).

L'inscription à ce tarif se fait sur base d'un justificatif signé par le responsable de l'association qui autorise la personne à s'inscrire au nom de cette structure. L'inscription n'en est pas moins nominative et la personne inscrite est responsable des documents empruntés.

Emprunts : Seuls les livres et les jeux en libre accès sont empruntables. Gratuité de prêts et de prolongations (les prolongations ne sont pas automatiques et sont soumises à conditions). Les retards sont payants. Pour le prêt d'autres documents, nous contacter.

Informations et Réservations : bibliotheque@bibliotheque-mouscron.be
056 860 685

SERVICE JEUNESSE . ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Service Jeunesse met en location des costumes de Saint Nicolas et du Père Noël mais aussi des jeux anciens en bois. Un feuillet détaillé est disponible au Service Jeunesse.

Informations et Tarifs : Céline DEMEDTS : 056 860 310 ou Séverine MOERMAN : 056 860 309
jeunesse@moucron.be

CENTRE DE PRÊTS DE MATÉRIEL À NANINNE

Le Centre de Prêts de Naninne met à votre disposition:

Audio, Vidéo, Couchage-literie, Tentes, Didactique, Projection photo/ciné, Éclairage, Prise de vue, Mobilier, Prise de photo, Matériel et éclairage scénique, Exposition.

Si vous souhaitez recevoir des conseils techniques avant de remplir votre demande, n'hésitez pas à les contacter au 081 40 81 82 ou au 081 40 81 83.

Introduisez votre demande bien à l'avance...

Informations et Réservations : 081 40 81 81
www.cpm.cfwb.be



Location de véhicule

Comme vous le savez, la Ville de Mouscron vous permet de bénéficier d'un service « camions » à coût intéressant*.

Savez-vous également que vous pouvez avoir accès, sur demande, à d'autres véhicules ?

Cette possibilité concerne le transport de matériel mais également de personnes.

Prenez contact avec les services concernés dès que possible ! En effet, ces véhicules sont utilisés au quotidien...

*Le Service Jeunesse vous transmet le formulaire de demande dans le courant du 1^{er} trimestre.

Ce document est à compléter avant le 2 mai de chaque année.

VÉHICULE DU SERVICE FAMILLE - ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Service Famille dispose d'un véhicule mis en location pour le transport de petits matériels et de personnes (uniquement à l'attention des professionnels de l'accueil des enfants de 2 ans 1/2 à 18 ans pour les animations se déroulant à Mouscron en dehors des heures scolaires).

Contact et Réservations : Service Famille et Petite Enfance
Rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron
056 860 473

Conditions : Lors de chaque prêt une caution de **125 euros** sera sollicitée en liquide.
Chaque kilomètre parcouru est facturé au prix de **0,3226 euros***.

VÉHICULE DU SERVICE JEUNESSE - ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Service Jeunesse peut occasionnellement mettre à disposition son véhicule 9 places pour le transport de petits matériels et de personnes (la demande motivée est à introduire auprès de la responsable du Service Jeunesse pour analyse et accord).

Contact et Réservations : Service Jeunesse - Céline DEMEDTS
Rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron
056 860 310 - jeunesse@mouscron.be

Conditions : Lors de chaque prêt une caution de **125 euros** sera sollicitée en liquide.
Chaque kilomètre parcouru est facturé au prix de **0,3226 euros***.

CAMIONS DÉPÔT COMMUNAL - ADMINISTRATION COMMUNALE

En tant que membre du Conseil des Organisations de Jeunesse de Mouscron, vous pouvez bénéficier des camions communaux pour le transport des bagages et du matériel nécessaire à l'organisation de votre camp.

Dans le courant du mois de mars, un courrier sera envoyé à chaque membre afin que vous puissiez communiquer vos dates de camp et vos besoins de transport.

Contact et Réservations : Service Jeunesse
Rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron
056 860 309

Conditions : Chaque kilomètre parcouru est facturé au prix de **0,50 euros***.
Un acompte de **25 euros** sera exigé par les services comptables après confirmation du Service Jeunesse.
Chaque mouvement prévoira le personnel nécessaire pour le chargement et le déchargement des bagages et du matériel.



Si vous partez aux mêmes dates dans la même zone géographique, n'hésitez pas à vous arranger entre unité pour éventuellement partager le même camion et ainsi diminuer vos frais kilométriques!

* Tarif à titre indicatif et soumis à l'indexation.



Location de salles

Lorsque vous organisez un événement, vous pouvez également accéder à différentes salles. Nous vous communiquons les différents lieux et tarifs mis en application pour celles-ci.

Les tarifs sont à titre indicatif et applicables aux associations mouscronnoises et soumis à l'indexation en vigueur.

LA GRANGE

Rue de la Vellerie, 137 - 7700 Mouscron

■ PRIX DE LA LOCATION

Pour un événement : 273 euros

(prix préférentiel Mouvement de Jeunesse pour la 1^{ère} location sur l'année : 101 euros)

La salle peut également être utilisée pour des réunions et louée à l'heure :

Annexe et salle de répétition : 2,20 euros/heure entamée - Grande salle : 3,20 euros/heure entamée.

Info et réservations : Service Jeunesse

Rachel PARENT : 056 860 308

Maud DE MULLIER : 056 860 303

Céline DEMEDTS : 056 860 310

lagrange@mouscron.be

MAISON DES ASSOCIATIONS (3 SALLES)

Rue des Combattants 20 A - 7700 Mouscron

■ SALLE CÔTÉ JARDIN

Manifestations d'intérêt culturel : 52,20 euros/journée.

26,10 euros/demi-journée.

Réunions ou répétitions : 4 euros/heure.

Exposition ou salon : 52,20 euros pour 9 jours d'exposition.

Ce forfait comprend le montage et démontage

(élaboration avec l'équipe du Centre Marius Staquet).

Au-delà de 9 jours, il vous sera demandé 5,20 euros/jour supplémentaire.

■ SALLE CÔTÉ MITOYEN

Manifestations d'intérêt culturel : 36,50 euros/journée.

18,30 euros/demi-journée.

Réunions ou répétitions: 4 euros/heure.

Exposition ou salon : 36,50 euros pour 9 jours d'exposition.

Ce forfait comprend le montage et démontage

(élaboration avec l'équipe du Centre Marius Staquet).

Au-delà de 9 jours, il vous sera demandé 4,20 euros/jour supplémentaire.

■ SALLE CÔTÉ RUE

Manifestations d'intérêt culturel : 36,50 euros/journée.

18,30 euros/demi-journée.

Réunions ou répétitions: 4 euros/heure.

Exposition ou salon : 36,50 euros pour 9 jours d'exposition.

Ce forfait comprend le montage et démontage

(élaboration avec l'équipe du Centre Marius Staquet).

Au-delà de 9 jours, il vous sera demandé 4,20 euros/jour supplémentaire.

Info et réservations : Alexandra COURTENS

056 860 162

MAISON DE JEUNES « LA FRÉGATE » ASBL

Rue du Nouveau- Monde, 178 B - 7700 Mouscron

■ PRIX DE LA LOCATION

200 euros + caution de 100 euros.

Info et réservations : 056 33 39 07
www.mjlafregate.be

LE PARC DES PÈRES BARNABITES (PARC + PRÉAU)

Suite à la séance de délibération du Conseil Communal du 20/12/2021, il a été décidé que les membres du COJM ainsi que les écoles peuvent dès à présent occuper le parc des Pères Barnabites (parc + préau) pour un événement ponctuel de manière gratuite.

Pour bénéficier de cet espace, vous devez introduire une demande au minimum 1 mois à l'avance.

Info et réservations : - Céline DEMEDTS (Service Jeunesse) : 056 860 310
celine.demedts@mouscron.be ou jeunesse@mouscron.be
- Rodrigue VERREUX (Service des Sports) : 056 860 233
rodrigue.verreux@mouscron.be

FOYER DE DOTTIGNIES

Rue Julien Mullie, 35 - 7711 Dottignies

■ PRIX DE LA LOCATION - SALLE POLYVALENTE

Répétitions et réunions : 4 euros/heure.

Manifestations diverses : 104,40 euros/jour.

Utilisation de la cuisine : +52,20 euros.

Utilisation du matériel son et lumière : +20,30 euros.

Installation de praticable : +10.40 euros.

Info et réservations : Alexandra COURTENS
056 860 162

CENTRE MARIUS STAQUET

Place Charles de Gaulle, 10 - 7700 Mouscron

■ PRIX DE LA LOCATION (MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT CULTUREL)

Salle de Théâtre Raymond Devos : 563,60 euros.

Auditorium André Demeyere : 427,90 euros.

Salon Marius Staquet (réunion) : 4 euros/heure.

Info et réservations : Alexandra COURTENS
056 860 162

SERVICE DES SPORTS

Plateaux et terrains de sport suivant les disponibilités du calendrier.

■ PRIX DE LA LOCATION

Plateau : 3,35 euros/h pour les deux premières heures.
3,10 euros/h pour les 2 heures suivantes.
2,75 euros/h au-delà de 4 heures.

Terrain de football : 20 euros/terrain avec douches.
15 euros/terrain sans douche.

Info et réservations : Service des Sports
Giovanni SEYNHAEVE
056 860 232

MAISON PICARDE

Place Picardie - 7700 Mouscron (en cours de rénovation actuellement)

Info et réservations : Alexandra COURTENS
056 860 162

CENTR'EXPO

Rue de Menin, 475 - 7700 Mouscron

Les jours d'installation et de démontage sont à définir avec les organisateurs le jour de la réservation et en fonction des disponibilités des salles.

Tous les bals et soirées sont interdits

■ PRIX DE LA LOCATION

Salle Rouge (2.600 m²) : 1.300 euros (hors consommation énergétique).

Salle Jaune (1.600 m²) : 900 euros (hors consommation énergétique).

Salle Verte (680 m²) : 650 euros (hors consommation énergétique).

Salle Bleue (600 m²) : 400 euros (consommation énergétique incluse).

Info et réservations : Marc DUMONT

056 860 140

c.expo.md@mouscron.be



Opportunités et avantages aux membres

En tant que membre du C.O.J.M., les mouvements peuvent bénéficier de tarifs préférentiels pour accéder plus facilement à certaines activités avec leurs animés.

Le Service Jeunesse vous a récemment consultés pour tenter d'élargir cette offre.

Un travail est actuellement mené pour se rapprocher de vos souhaits et de vos réalités de terrain.

En attendant que ce travail se concrétise, vous avez toujours les possibilités reprises dans les pages suivantes.

PISCINE «LES DAUPHINS»

Rue du Père Damien - 7700 Mouscron

Tarif COJM : 2 euros/enfant (accompagnateurs gratuits).

Info et Réservations : **Service Jeunesse**
056 860 309
jeunesse@mouscron.be

- Procédure* :
- Réservation obligatoire auprès du Service Jeunesse au minimum deux semaines à l'avance.
 - Communiquer au Service Jeunesse le nom du mouvement, le nombre d'enfants, le nombre d'animateurs accompagnants, la date et l'horaire souhaités.
 - Le Service Jeunesse introduit votre demande à la piscine.
 - Le Service Jeunesse vous confirme la réservation en vous fournissant un bordereau de réservation.
 - Le paiement de la réservation se fera directement auprès de la piscine le jour de la prestation.

AIRE DE JEUX INTÉRIEURS «DE SPEELPLANEET»

Rue du Père Damien - 7700 Mouscron

Tarif COJM : 5 euros/enfant (accompagnateurs gratuits).

Ce tarif est applicable lors des horaires d'ouverture au public pour minimum 8 enfants. Le gérant prévoira une table pour y poser les vêtements et chaussures des enfants. Chaque enfant est autorisé à venir avec sa gourde (et au besoin, les enfants pourront remplir celle-ci d'eau au bar).

Info et Réservations : Service Jeunesse - 056 860 309 - jeunesse@mouscron.be

Procédure :

- Réservation obligatoire auprès du Service Jeunesse au minimum deux semaines à l'avance.
- Communiquer au Service Jeunesse le nom du mouvement, le nombre d'enfants, le nombre d'animateurs accompagnants, la date et l'horaire souhaités.
- Le Service Jeunesse introduit votre demande à « De Speelplaneet ».
- Le Service Jeunesse vous confirme la réservation en vous fournissant un bordereau de réservation.
- Le paiement de la réservation se fera directement à la caisse « De Speelplaneet » le jour de l'activité après remise du bordereau.

OUVERTURE PERSONNALISÉE

Vous pouvez bénéficier d'une ouverture personnalisée du site : le samedi ou dimanche matin de 9h à 12h (max.).


A quelles conditions ?

- La demande de réservation auprès du Service Jeunesse doit se faire 1 à 2 mois à l'avance. Vous devez suggérer différentes dates qui vous intéressent car le planning de Speelplaneet est très chargé.
- Minimum 40 enfants, capacité de la salle : 350 personnes
- Tarif : nous le négocierons avec Speelplaneet selon le nombre d'inscrits. Au plus vous êtes nombreux, au plus le prix sera intéressant.

N'hésitez donc pas à vous regrouper à plusieurs mouvements et groupes d'âge (13 ½ ans étant l'âge limite)

Si les membres du C.O.J.M. veulent faire perdurer cet avantage, il faut que vous l'utilisiez !

Plus la fréquentation sera présente, plus la négociation sera facile pour les années suivantes.

An illustration of a scout leader and five scouts at a campsite. The leader, wearing a green uniform and a wide-brimmed hat, stands in the center, gesturing with his right hand. A speech bubble above him contains text in French. To his left, a scout plays a trumpet, another sits on a log playing a banjo. To his right, a scout holds a shovel, another carries a bundle of sticks, and a fifth is partially visible on the far right. The campsite features a yellow tent, a red flag on a pole, and a large brown chest with a yellow blanket. The background shows a blue sky with birds and a stylized mountain range.

La date limite du dossier
de demande de subsides
est fixée au 2 mai
de chaque année.

Demande de subsides

OCTROYÉS PAR LE CONSEIL DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE DE MOUSCRON

Grâce au soutien annuel de l'Administration Communale de Mouscron, le C.O.J.M. parvient à faire bénéficier ses membres d'un subside non négligeable.

Pour cela, dans le courant du premier trimestre de l'année, les responsables des différents mouvements membres du C.O.J.M. recevront une invitation pour introduire leurs dossiers de subsides.

Celui-ci prévoit différentes catégories qui sont subdivisées comme suit :

- 45 % aux membres
- 15 % à la formation
- 15 % aux locaux
- 20 % aux camps
- 5 % aux activités extraordinaires

Afin d'étayer votre demande de subsides dans ces catégories, il est demandé à chaque membre de fournir des documents complets et précis.

Nous profitons d'ailleurs de cette brochure pour vous rappeler quels sont exactement les documents à nous transmettre afin de pouvoir prétendre aux subsides visés. Ces informations sont extraites du règlement d'octroi des subsides de l'association C.O.J.M. (document complet disponible sur demande directement au Service Jeunesse ou par mail via l'adresse jeunesse@mouscron.be) et parfois synthétisées ou développées pour une meilleure compréhension.

■ MEMBRES

Transmettre deux listes des membres :

La liste des animateurs : ce listing doit comporter les noms, prénoms et date de naissance de chaque animateur. Attention, les jeunes de plus de 30 ans ne sont pas comptabilisés dans le subside.

La liste des non-animateurs (donc des animés) : ce listing doit comporter les noms, prénoms et date de naissance de chaque animé.

Si un des 3 éléments manque (nom, prénom ou date de naissance), le membre n'est pas pris en compte dans le calcul des subsides.

■ FORMATION

Transmettre une copie des brevets ou de l'assimilation* des animateurs actifs pour l'année dont le subside est demandé.

Attention : aucune déclaration sur l'honneur de sera acceptée !

*Pour être assimilé à un animateur breveté, il faut :

- 1° Avoir obtenu un diplôme ou un certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur de promotion sociale ;
- 2° Pouvoir justifier d'une expérience utile de 150 heures de prestation au sein d'un centre de vacances.

■ LOCAUX

Transmettre une copie des factures (achat de matériaux, main d'oeuvre,...) avec preuve de paiement.

Les factures doivent impérativement être adressées au nom du mouvement (nom et adresse du mouvement + date) pour être prises en compte dans le calcul des subsides.

■ CAMPS

Transmettre une liste des participants au camp (nom, prénom et date de naissance).

Attention, cette liste n'est pas la même que celle demandée pour la catégorie « membres ». En effet, les animateurs et animés ne sont pas forcément les mêmes (n'oubliez pas non plus vos intendants!).

Y joindre impérativement une preuve de la participation au camp (autorisations parentales, liste ONE, photo de groupe au camp, contrat ou facture d'hébergement, ticket de train,...).

Ces deux éléments (liste + preuve de participation au camp) doivent impérativement être joints à la demande de subsides pour être pris en compte dans le calcul des subsides.

■ ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES

Cette catégorie est prévue de manière à permettre aux membres du C.O.J.M. d'organiser une activité/un événement :

- Qui regroupe minimum trois mouvements membres du C.O.J.M.
- Qui est organisé par le C.O.J.M.

Afin de pouvoir prétendre à un subside dans cette catégorie, **il faut écrire une lettre au C.O.J.M. qui présente le projet dans son entièreté** (objectifs, activités, budget,...).

Une fois le projet réalisé, il faut présenter le bilan financier de l'activité.

Précisions :

- Le projet ne peut apporter aucun bénéfice financier pour le mouvement.
- Pour des projets qui reviennent chaque année, un seul subside possible.
- Un subside par projet.
- Les demandes de subsides ne peuvent être cumulées. Donc, si les activités extraordinaires présentées ont déjà reçu un subside Ville, le C.O.J.M. ne pourra répondre favorablement à votre demande de subsides.

OCTROYÉS PAR L'OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE (ONE)

Si votre mouvement de Jeunesse est agréé comme étant un centre de vacances, vous pouvez introduire une demande de subsides auprès de l'ONE.

Si ce n'est pas encore le cas, renseignez-vous!

Rendez-vous sur le site www.centres-de-vacances.be et dirigez-vous vers la brochure « Centres de vacances, Mode d'emploi ».

Tout ce que vous devez savoir sur l'agrément et le subventionnement des centres de vacances se trouve dans cette brochure.

Mais aussi beaucoup d'autres informations utiles sur l'organisation des activités et sur l'accueil des enfants et des jeunes.

A découvrir, relire et diffuser!



Contact

N'hésitez pas à nous envoyer vos invitations, vos questions, vos demandes d'information, vos idées,...

■ ECHEVINAT DE LA JEUNESSE

A l'attention de Kathy VALCKE

Service Jeunesse
Rue de Courtrai, 63
7700 Mouscron

056 860 304

kathy.valcke@mouscron.be

■ SERVICE JEUNESSE

Céline DEMEDTS

056 860 310

jeunesse@mouscron.be

Séverine MOERMAN

056 860 309

severine.moerman@mouscron.be



N'oubliez pas :
la Page Facebook du COJM
vous permet de communiquer
sur vos différentes activités...

Faites la vivre
un maximum!

A vos agendas!

23 avril de 14h à 18h

Le Petit Village dans la Prairie

Portes ouvertes des ateliers, animations, village associatif, spectacles, concerts, ...

Organisé par la MJ la Prairie

Rens. au 056 34 20 44

19 avril 2022

Fête des 90 ans de la 3^{ème} Unité scout

Repas, course de brouettes, fête foraine,

brocante, musée, concert, ...

Rens. auprès de l'Unité :

0494 54 42 43 (Moustique) ou 0472 42 19 15 (Taupe)

30 avril & 1^{er} mai 2022

Week-end Inter-Mouvements

2 mai 2022

Date butoir!!!

subsides et réservations camions

7 mai 2022

25 ans de La Frégate

Rens. au 056 35 39 07

13 mai 2022 à 18h30

Réunion de subsides du COJM

Local de la Coquinie
(Avenue de la Promenade)

15 mai 2022

Mobicity

Centre-Ville de Mouscron

25 juin 2022

Les vélos-rigolos

organisé par La Prairie

15 octobre 2022

Place aux Enfants Journée des Mouvements

19 novembre 2022 - 9h30

L'AG et la Saint-Nicolas du COJM

à la Grange

18 & 19 mars 2023

Salon des Sports

*Un mouvement
pour mon enfant !*



Service Jeunesse - Rue de Courtrai, 63 - 7700 Mouscron
056 860 309 - jeunesse@mouscron.be - www.mouscron.be/cojm